Issenheim ville d'

PASSEPORT

PIÈCES À FOURNIR

VOUS ÊTES MAJEUR :

❑ **Le formulaire** de pré-demande à télécharger en ligne : http://ants.gouv.fr
L'imprimer et l'apporter le jour du RDV.
❑ **Une photo d'identité** récente (moins de 6 mois) en couleur au format 3,5 x 4,5 cm, conforme aux nouvelles mises aux normes, sans pliure ni trace, sur fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair). Pas de fond blanc. Il est conseillé d'enlever les lunettes.
❑ **L'ancien passeport** (en cas de renouvellement).
❑ **Un timbre fiscal** de 86€ (vendu en ligne, en bureau de tabac et à la trésorerie)
❑ **La carte nationale d'identité**
❑ **La copie intégrale de l'acte de mariage** en cas de changement de nom (moins de 3 mois en original)
❑ **Un justificatif de domicile à votre nom** (moins d'un an en original) : facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition…
Ne sont pas retenus : bulletin de paie, relevé de compte, déclaration d'imposition pré-remplie, simples courriers, attestation de contrat.

Si vous habitez chez un particulier (parent, ami…), il faut présenter les 3 documents suivants :

❑ **une photocopie de la pièce d'identité** de la personne qui vous héberge
❑ **une lettre de l'hébergeant** datée et signée certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois. La mention « depuis plus de 3 mois » est obligatoire.
❑ **un justificatif de domicile récent** (moins d'un an) à son nom

Si vous êtes né à l'étranger ou né de parents nés à l'étranger

❑ **Un certificat de nationalité française**

VOUS ÊTES MINEUR :

❑ **Le formulaire** de pré-demande à télécharger en ligne : http://ants.gouv.fr
L'imprimer et l'apporter le jour du RDV.
❑ **Une photo d'identité** récente (moins de 6 mois) en couleur au format 3,5 x 4,5 cm, conforme aux nouvelles mises aux normes, sans pliure ni trace, sur fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair). Pas de fond blanc. Il est conseillé d'enlever les lunettes.
❑ **L'ancien passeport** (en cas de renouvellement).
❑ **Un timbre fiscal** (vendu en ligne, en bureau de tabac et à la trésorerie) de 17€ pour les moins de 15 ans et de 42€ pour les plus de 15 ans
❑ **La carte d'identité** ou **le passeport du représentant légal**
❑ **La carte nationale d'identité**
❑ **Un justificatif de domicile du représentant légal** (moins d'un an en original) : facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition…
Ne sont pas retenus : bulletin de paie, relevé de compte, déclaration d'imposition pr.-remplie, simples courriers.
La présence du mineur lors du dépôt du dossier du passeport est obligatoire à partir de 12 ans.
La prise d'empreinte est obligatoire à partir de 12 ans.

Si les parents sont séparés

❑ **Le jugement de divorce**, ou **la convention** (dans ce cas, fournir un justificatif de domicile au nom du père et de la mère).
❑ **Une pièce d'identité** (au nom de chaque parent si la garde est alternée, du parent qui a la garde si elle ne l'est pas)
❑ **Un justificatif de domicile** (au nom de chaque parent si la garde est alternée, du parent qui a la garde si elle ne l'est pas